

LE BICEPS N°10 AVRIL 2021



PAGE 2

PAGE 3

PAGE 4

POURQUOI UNE NOUVELLE FORMULE ?

L'ECOUTE ET LA PRISE EN COMPTE POUR LE CHANGEMENT



Le BICEPS

Le **B**ulletin d'**I**nformations **C**entre d'**E**mancipation **P**olitique et **S**yndicale
G
T



Lorsque le BICEPS a été créé, l'objectif était de donner un outil militant en format court mais aussi un journal à disposition de nos syndiqués. Il est nécessaire de prendre réellement en compte l'évolution du syndicalisme, de nos syndiqués et de nos militants. Ainsi, au gré des rencontres effectuées, plusieurs lectrices et lecteurs ont indiqué que le format était trop conséquent.

Fort de ce constat, une nouvelle formule vous est proposée et présentée dans ce numéro. Celle-ci sera plus aérée. Elle comportera plus de page mais avec moins de thèmes et vous offrira un format plus ludique.

Certains diront que le BICEPS a cédé à l'évolution de la société où la lecture est en repli. Effectivement, c'est une décision difficile à prendre, mais il faut garder en mémoire l'objectif principal d'une publication :

❖ ÊTRE LUE

Je vous souhaite une bonne lecture.



Le BICEPS numéro 10 :
Pour le lire en avril, ne te découvre pas d'un fil.

Vous observerez qu'il est toujours compliqué d'identifier les besoins des militants car nous sommes toutes et tous différents concernant la lecture et sur la nécessité de lire. A cet effet, cette nouvelle formule et répondre aux attentes d'une partie des lectrices et lecteurs et décevra peut-être d'autres.

L'avenir nous dira !

Le 8 avril 2021 commémore les 75 ans de la nationalisation datant du 8 Avril 1946 par Marcel PAUL ministre de la production industrielle.

A l'instar du premier pas sur la lune en 1969, la nationalisation du 8 avril 1946 est :

« Un petit pas pour l'Homme un grand pas pour la NATION !! »

Dans ce BICEPS n°10, un article ESSENTIEL sur la culture ! Le gouvernement la considère dans cette période comme pas ESSENTIELLE !

Le débat est ouvert et la lutte aussi !

-JOURNAL NUMÉRIQUE-



LA CULTURE

EST ELLE ESSENTIELLE ?

(SOURCE SITE CGT)

Un an après la première décision gouvernementale de fermer les salles de spectacle, plus de trente lieux culturels sont aujourd'hui occupés.

Ils sont une cinquantaine à occuper le théâtre de l'Odéon, situé dans le centre de Paris, depuis le 4 mars.

Depuis ce jour, l'écho de leur slogan : « Occupons, occupons ailleurs qu'à l'Odéon. Occupez, occupez partout où vous voulez ! » résonne partout en France.

Théâtres, opéras, médiathèques... Ce sont aujourd'hui plus de trente lieux culturels qui sont occupés par des intermittents du spectacle, des autrices et des auteurs, des étudiants, des travailleurs du secteur de l'événementiel.

« S'il y a un tel engouement, souligne Denis Gravouil, secrétaire général de la fédération CGT du spectacle, c'est parce que les gens en ont ras-le-bol de n'avoir vu préservés par le gouvernement que les rapports marchands. Ils veulent de la joie, de la bonne humeur, de la culture, des échanges hors richesse marchande. »

Vendredi 12 mars, lors de la cérémonie des Césars, Denis Gravouil et Salomé Gadafi ont précisé que « la lutte va au-delà des revendications pour la culture car nous exigeons travail et protection sociale pour [...] toutes et tous ».

Ils réclament notamment l'annulation de la réforme de l'assurance chômage qui se ferait au dépend des « intérimaires, saisonniers, guides conférenciers, extras de l'hôtellerie restauration, agents de la sécurité ».

Ils demandent la reconduction au-delà du 31 août 2021 de l'année blanche pour les intermittents du spectacle, c'est-à-dire le prolongement des droits au chômage même quand le nombre d'heures de travail requis n'a pas pu être effectué.

L'art est essentiel #la culture est essentielle # les artistes sont essentiels

Une mobilisation qui fait tache d'huile partout en France avec plus de 30 lieux culturels occupés...

Une mobilisation qui aura trouvé un écho au cours de la cérémonie lors de laquelle l'actrice Corinne Masiero a enlevé le costume de Peau d'Âne ensanglanté qu'elle portait pour dévoiler, écrit sur son dos, le slogan : « Rends-nous l'art Jean ».

« Tout ce qui travaille à la culture travaille aussi contre la guerre. » Sigmund-Freud

-JOURNAL NUMÉRIQUE-

LE 8 AVRIL 1946

L'HISTOIRE

(source l'humanité)

Débuté fin mars, le débat parlementaire aboutit, le 8 avril 1946, au vote de la loi sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, présentée et ardemment défendue par le ministre communiste de la Production industrielle, Marcel Paul. Le récit des premières vingt-quatre heures décisives...

Le mercredi 27 mars 1946, peu de députés sont sur leur banc. Le député communiste Maurice Michel expose les points de divergence au sein de la commission. C'est alors que commence l'offensive la plus sérieuse. Elle est menée par Jacques Furaud (gaulliste/MRP), qui a déjà combattu avec vigueur au sein de la commission. On apprend alors que le MRP a déposé soixante-dix-sept amendements et qu'il ne votera pas le texte s'ils ne sont pas acceptés.

Ce jour de 1946 où la nationalisation de l'énergie a été décidée par l'Assemblée. Les communistes bondissent. Roger Roucaute s'exclame : « Et l'accord que vous avez donné ? » Arthur Ramette ajoute : « Et la solidarité ministérielle, qu'en faites-vous ? Et la trêve ? »

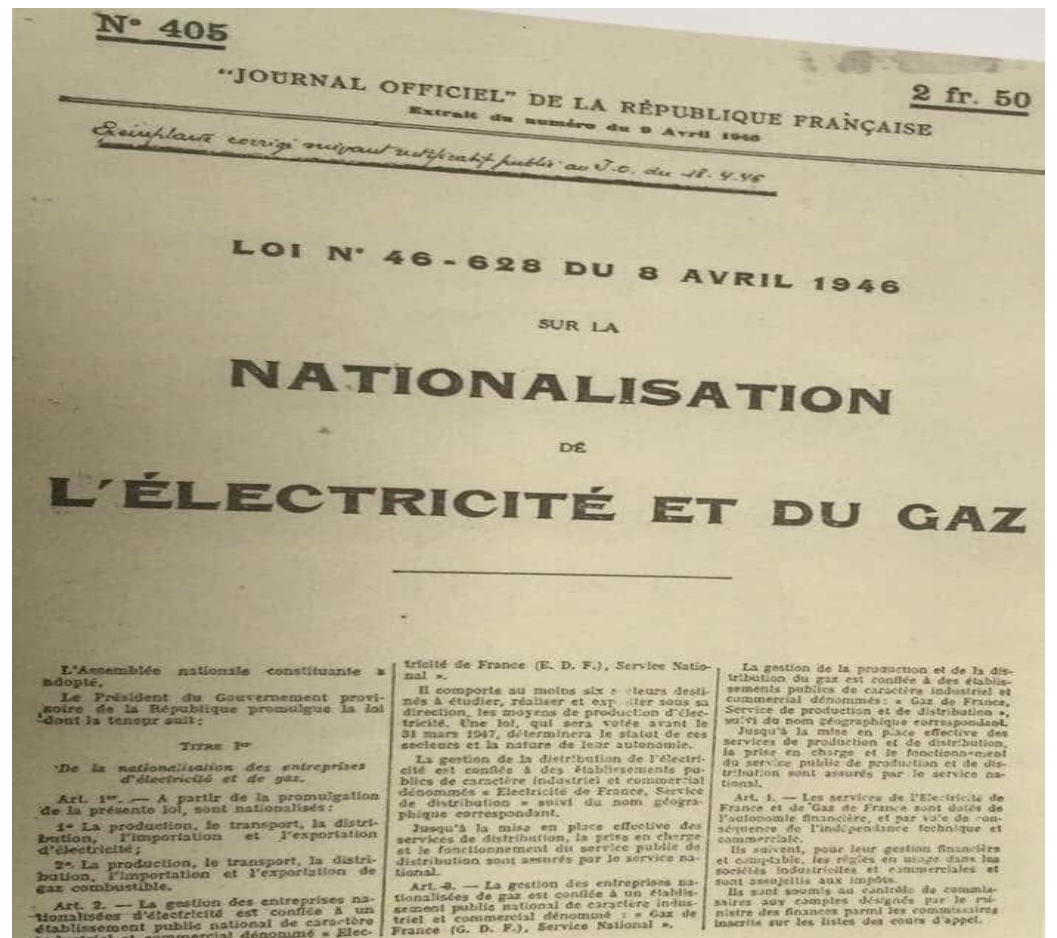
Marcel Paul monte à la tribune.

Il rappelle d'abord que le texte est le résultat de très longues discussions et d'un compromis intervenu entre le gouvernement et les représentants des trois grands partis appartenant à la commission de l'équipement – texte qui, d'ailleurs, n'engage pas seulement cette commission mais les partis eux-mêmes.

Il rappelle qu'il a créé « ce qu'on appelle, d'un mot anglais, le pool de l'énergie électrique », pour mettre en commun toutes les ressources énergétiques.

Il poursuit : « Allons-nous, alors, assister à je ne sais quelle concurrence entre les entreprises d'électrochimie, les entreprises électrométallurgiques, les chemins de fer et notre mécanisme national d'électricité pour l'équipement de nos chutes d'eau ? Dans ce cas, les errements du passé persisteront certainement. Nous assisterions encore à l'écrémage des meilleures chutes d'eau, à l'utilisation des meilleurs barrages, c'est-à-dire de ceux qui fournissent l'énergie la moins coûteuse. »

« Il faut avoir une vue d'ensemble de ces problèmes. (...) L'électricité, c'est l'armée de la reprise économique. »



UNE VICTOIRE ESSENTIELLE

« Je n'ai pas, pour ma part, oublié ces délégations d'industriels et d'ouvriers qui voulaient produire. (...) Il ne s'agit pas seulement, d'ailleurs, d'un problème économique, pourtant combien crucial, mais au fond, comme on l'a dit, de l'indépendance de la France. Équilibrer nos exportations et nos importations, (...) c'est travailler à garantir la liberté de la France. Il faut lever, sur notre pays, l'hypothèque du charbon étranger. »

Le lendemain, France-Soir titre en pleine page : « Le gaz et l'électricité nationalisés ce soir ? » À cela, Marcel Paul répond : « Je demande à l'Assemblée de ne pas se laisser entraîner à multiplier les dispositions administratives. Déjà, à cet égard, le texte qui vous est proposé va plus loin que le projet présenté par le gouvernement. »

Le ministre conclut : « Il faut voter la nationalisation de l'électricité et du gaz :

- 1) Parce que c'est le programme de tous ceux qui ont lutté pour la libération du pays, c'est le programme du CNR. Parce que tous, ou presque tous, nous l'avons promise au pays, qui nous a donné mandat de procéder à cette réforme.
- 2) La discussion générale se clôt sur cette intervention. La discussion du texte article par article commence. Le président de séance annonce qu'il a été saisi de trois contre-projets. Ils émanent tous trois des groupes de droite (...) et sont tous repoussés à une majorité écrasante après une heure et demie de débat. La discussion peut commencer sur l'article 1 (nationalisation immédiate). La bataille des amendements commence. En tout, il y en aura 171.

Le cap du premier article est franchi sans trop de mal.

LA RUBRIQUE HISTOIRE

LES SECRETAIRES GENERAUX D'APRES GUERRE

Secrétaires généraux de la CGT



Dans le BICEPS n°9, nous avons évoqué Benoît FRACHON.

Dans ce n°10 découvrons Alain LE

LÉAP :

(Source Maitron et Wikipedia)



Né le
29 septembre
1905 à Lanmeur
(Finistère),
mort le
26 décembre
1986 au Pradet
(Var)

Syndicaliste des Contributions directes au ministère des Finances, secrétaire général de l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT (1946-1948) ; membre du bureau de la CGT et secrétaire général (1947-1957) ; vice-président de la Fédération syndicale mondiale ; « compagnon de route » du Parti communiste.

Fils d'un directeur d'école, Alain Le Léap fit des études de droit à la Faculté de Rennes. Maître d'internat, il participa à la fondation du syndicat de cette corporation en 1925 et, l'année suivante, au bureau syndical de l'académie de Rennes.

Reçu au concours des Contributions directes, il devint inspecteur des impôts en 1928, et adhéra au syndicat CGT des agents de cette profession.

En 1938, il fut élu au bureau national de son syndicat et en devint le secrétaire général, en 1939.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, Alain Le Léap participa à la reconstitution clandestine de l'Union des fédérations de fonctionnaires. À la Libération, il fut commissaire du Conseil national de la Résistance auprès du ministre des Finances.

Il fut membre du Conseil économique de 1947 à 1950 (il démissionna parce que « trop absorbé par ses autres fonctions pour trouver le temps de siéger »).

En décembre 1947, lors de la scission de la CGT, il signa, en tant que membre de la commission administrative, avec Louis Saillant, secrétaire de la FSM, Édouard Ehni, secrétaire général de la Fédération du Livre, une lettre ouverte affirmant son attachement à l'unité syndicale.

ALAIN LE LÉAP

SA VIE EN LIEN AVEC LA CGT

En janvier 1948, le CCN de la CGT le désigna pour occuper le poste de secrétaire général laissé vacant par Léon Jouhaux.

Chargé de suivre les questions internationales, il fut ensuite désigné, toujours à la place de Jouhaux, à la vice-présidence de la FSM, mais les britanniques refusèrent d'entériner cette nomination et elle ne devint effective qu'en avril.

Cette même année, il fut membre du bureau du comité mondial des partisans de la paix.

En 1950, Alain Le Léap participa à l'éviction d'Yves Dellac, secrétaire général de la CGT, qui désapprouvait l'attitude de la Confédération dans l'affaire yougoslave.

À la suite des manifestations contre la venue à Paris du général Ridgway, il fut arrêté le 10 octobre 1952, incarcéré à la prison de Fresnes, pour participation à une « entreprise de démoralisation de l'armée ». Il ne fut libéré que dix mois plus tard, le 23 août 1953, après une importante campagne de soutien.

En décembre 1954, il reçut le prix Staline de la Paix. Vice-président de France-URSS, membre du bureau du mouvement de la Paix et du Conseil mondial de la Paix.

Souffrant d'une dépression nerveuse depuis la fin de l'année 1956, il n'assista pas au XXXIe congrès de la CGT en juin 1957. Réélu cependant à son poste de secrétaire général, il démissionna le 27 septembre de la même année. Sa carrière syndicale était terminée.

En juillet 1966, il donna son adhésion au « Mouvement des 29 » qui regroupait des personnalités de gauche favorables à la politique extérieure du général de Gaulle.

Retiré au Pradet (Var) en 1961, Alain Le Léap fut élu conseiller municipal communiste (sans être membre du Parti communiste) en 1971. Il adhéra au PCF par la suite. Élu maire en 1977, il démissionna en 1979, mais resta conseiller jusqu'en 1983, année où sa liste fut battue.

Une citation correspond à Alain LE LÉAP :
« *L'intelligence défend la paix. L'intelligence a horreur de la guerre.* » Paul Vaillant-Couturier